



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

35 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Point 5.16 de l'ordre du jour provisoire

35 C/51

30 septembre 2009

Original anglais

MANIFESTE SUR LA BIBLIOTHÈQUE CULTURELLE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÉCAIRES ET DES BIBLIOTHÈQUES (IFLA)

PRÉSENTATION

Source : Durant sa cinquième session (Paris, 2-4 avril 2008), le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous a examiné le projet de manifeste sur la Bibliothèque multiculturelle de l'IFLA. Le Conseil a noté la valeur du Manifeste et recommandé qu'il soit présenté à la Conférence générale à sa 35^e session pour examen.

Antécédents : Les bibliothèques sont des partenaires clés dans l'apprentissage et facilitent l'accès à un éventail de ressources culturelles et linguistiques qui ouvrent des horizons sur d'autres expériences. Il s'ensuit que les bibliothèques doivent répondre aux besoins et aux intérêts divers des communautés qu'elles servent, en particulier les groupes marginalisés ou minoritaires. Ce Manifeste définit la mission qui incombe aux bibliothèques et les actions essentielles qu'elles doivent mener dans une société culturellement diverse.

Objet : Le présent document contient le Manifeste sur la bibliothèque multiculturelle de l'IFLA, qu'il est demandé à la Conférence générale de faire sien.

Décision requise : Paragraphe 7.

1. Le Manifeste sur la bibliothèque multiculturelle de l'IFLA définit l'action essentielle que doivent mener les services de bibliothèque et d'information qui s'adressent à des communautés diversifiées sur les plans culturel et linguistique. Il souligne l'importance et le rôle fondamental des bibliothèques dans l'apprentissage, car elles facilitent l'accès à un éventail de ressources culturelles et linguistiques qui ouvrent des horizons sur d'autres expériences. Afin de s'acquitter de ce mandat, les bibliothèques doivent répondre aux besoins et intérêts divers des communautés auxquelles elles s'adressent, en particulier les groupes marginalisés ou les minorités qui peuvent exister au sein de toute communauté donnée. Ce Manifeste énonce donc la mission dévolue aux bibliothèques et les actions qu'elles doivent privilégier dans une société culturellement diverse.

2. Le Manifeste sur la bibliothèque multiculturelle s'inspire de trois documents principaux, à savoir la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, la *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* et la *Déclaration de principes du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)*. Il a été rédigé par la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) et finalisé en consultation avec le Secteur de la culture, avant d'être approuvé par le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous à sa cinquième session, tenue du 2 au 4 avril 2008. Notant la valeur du Manifeste, le Conseil a recommandé qu'il soit présenté à la Conférence générale à sa 35^e session pour examen.

3. L'IFLA maintient depuis longtemps un partenariat suivi avec l'UNESCO, notamment dans le domaine de la coopération des bibliothèques et de la promotion de l'accès universel à l'information. Elle agit avec l'UNESCO pour encourager le développement des capacités d'information des bibliothèques, notamment au niveau local, et a contribué à améliorer la gestion des ressources documentaires détenues et préservées par les bibliothèques dans le monde entier.

4. À cet égard, deux manifestes antérieurs méritent d'être notés en raison de l'influence qu'ils ont eue sur le monde des bibliothèques. Le *Manifeste UNESCO/IFLA sur la bibliothèque publique* et le *Manifeste UNESCO/IFLA sur la bibliothèque scolaire* ont eu un impact considérable à l'échelle mondiale, car ils ont offert un cadre pour les programmes des bibliothèques et leur action en direction du public dans les États membres.

5. Le *Manifeste de l'IFLA sur la bibliothèque scolaire*, accueilli avec satisfaction par la Conférence générale à sa 30^e session (résolution 30 C/39), a guidé l'action menée par l'Organisation pour susciter l'habitude et le plaisir d'apprendre dès le plus jeune âge et rendre à même de réussir au sein des sociétés fondées sur le savoir.

6. Le Manifeste sur la bibliothèque multiculturelle devrait avoir une incidence analogue, puisqu'il aidera les bibliothécaires à prendre en compte la diversité culturelle et linguistique dans leurs activités et permettra d'offrir des services de bibliothèque qui respectent l'identité et les valeurs culturelles.

Projet de résolution proposé

7. À la lumière de ce qui précède, la Conférence générale souhaitera peut-être adopter la résolution ci-après :

La Conférence générale,

1. Rappelant la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) qui énonce que « le respect de la diversité des cultures, la tolérance, le dialogue et la coopération, dans un climat de confiance et de compréhension mutuelles, sont un des meilleurs gages de la paix et de la sécurité internationales »,
2. Notant que toutes les institutions de la société, telles que les écoles, les bibliothèques, les archives, les musées, etc., doivent intervenir activement à l'appui de cet objectif,

3. Notant en outre que tous les types de bibliothèque doivent refléter, soutenir et promouvoir la diversité culturelle et linguistique aux niveaux international, national et local,
4. Reconnaissant que le Manifeste sur la bibliothèque multiculturelle élaboré par la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) offre un outil important pour agir dans ce sens,
5. Notant en outre que le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous, lors de sa cinquième session, a fait sien le Manifeste sur la bibliothèque multiculturelle de l'IFLA,
6. Félicite l'IFLA des efforts qu'elle a déployés pour élaborer le Manifeste sur la bibliothèque multiculturelle ;
7. Invite les États membres à approuver le Manifeste sur la bibliothèque multiculturelle ;
8. Invite également les États membres à prendre en compte le Manifeste sur la bibliothèque multiculturelle lors de la planification de stratégies et programmes futurs au niveau national.

Manifeste UNESCO/IFLA sur la bibliothèque multiculturelle

La bibliothèque multiculturelle : une passerelle vers le dialogue au sein d'une société multiculturelle

La société dans laquelle nous vivons est de plus en plus hétérogène. Le monde d'aujourd'hui compte plus de 6 000 langues différentes. Avec un taux de migration internationale qui augmente chaque année, un nombre croissant de personnes héritent d'une identité complexe. Mondialisation, migrations accrues, communications plus rapides, transports facilités et autres forces motrices du XXI^e siècle sont autant de facteurs qui favorisent la diversité culturelle dans de nombreux pays où elle n'existait pas auparavant ou accentuent le multiculturalisme déjà présent.

Par « diversité culturelle » ou « multiculturalisme », on entend la coexistence et l'interaction harmonieuses entre différentes cultures, la culture devant « être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances »¹. La diversité culturelle ou multiculturalisme est le fondement de notre force collective dans nos communautés locales et notre société mondialisée.

La diversité culturelle et linguistique constitue le patrimoine commun de l'humanité et devrait être célébrée et préservée au profit de tous. Elle est source d'échange, d'innovation, de créativité et de coexistence pacifique entre les peuples. « [L]e respect de la diversité des cultures, la tolérance, le dialogue et la coopération, dans un climat de confiance et de compréhension mutuelles, sont un des meilleurs gages de la paix et de la sécurité internationales »². Par conséquent, tous les types de bibliothèques devraient refléter, soutenir et promouvoir la diversité culturelle et linguistique aux niveaux international, national et local, et favoriser ainsi un dialogue interculturel et une citoyenneté active.

Servant des intérêts et des communautés divers, les bibliothèques tiennent lieu de centres d'information et d'apprentissage, et de centres culturels. En tenant compte de la diversité culturelle et linguistique, les services de bibliothèque sont animés par leur attachement aux principes des libertés fondamentales et de l'égalité d'accès à l'information et aux connaissances pour tous, dans le respect de l'identité et des valeurs culturelles.

Principes

Dans notre société mondialisée, tout individu doit pouvoir bénéficier d'une gamme complète de services de bibliothèque et d'information. Afin de tenir compte de la diversité culturelle et linguistique, les bibliothèques doivent :

- servir tous les membres de leur communauté sans discrimination fondée sur la langue ou la culture ;
- fournir des informations dans des langues et textes pertinents ;
- donner accès à un large éventail de matériels et de services représentant toutes les communautés et les besoins ;
- employer un personnel qui reflète la diversité de la communauté et a été formé pour travailler avec et servir des communautés diverses.

Dans un contexte de diversité culturelle et linguistique, les services de bibliothèque et d'information consistent aussi bien à servir tous les usagers quels qu'ils soient qu'à offrir des

¹ Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001).

² Ibid.

prestations visant spécifiquement des groupes culturels et linguistiques mal desservis. Une attention toute particulière doit être accordée aux groupes qui sont souvent marginalisés dans les sociétés multiculturelles : les minorités, les demandeurs d'asile et les réfugiés, les résidents possédant un titre de séjour temporaire, les travailleurs migrants et les communautés autochtones.

Missions de la bibliothèque multiculturelle

Dans une société multiculturelle, l'accent doit être placé sur l'accomplissement des missions fondamentales ressortissant à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture, qui consistent à :

- promouvoir une meilleure connaissance de la valeur positive de la diversité culturelle et favoriser le dialogue culturel ;
- encourager la diversité linguistique et le respect de la langue maternelle ;
- faciliter la coexistence harmonieuse de plusieurs langues, notamment par l'apprentissage dès le plus jeune âge de plusieurs langues ;
- sauvegarder le patrimoine linguistique et culturel et soutenir l'expression, la création et la diffusion dans toutes les langues pertinentes ;
- soutenir la préservation de la tradition orale et du patrimoine culturel immatériel ;
- promouvoir l'inclusion et la participation de personnes et de groupes venant de tous les horizons culturels divers ;
- encourager la maîtrise de l'information à l'ère numérique ainsi que la maîtrise des technologies de l'information et des communications ;
- promouvoir la diversité linguistique dans le cyberspace ;
- encourager l'accès universel au cyberspace ;
- favoriser l'échange des connaissances et des meilleures pratiques en matière de pluralisme culturel.

Gestion et fonctionnement

La bibliothèque multiculturelle suppose que tous les types de bibliothèques adoptent une approche intégrée du service. Les activités essentielles qui font les services de bibliothèque et d'information aux communautés multiculturelles et multilingues sont centrales, et non « parallèles » ou « supplémentaires », et doivent toujours viser à satisfaire les besoins locaux ou spécifiques.

La bibliothèque doit adopter une politique et un plan stratégique définissant sa mission, ses objectifs, ses priorités et ses services en fonction de la diversité culturelle. Ce plan doit être établi à partir d'une analyse exhaustive des besoins des usagers et fondé sur des ressources suffisantes.

Les activités de bibliothèque ne doivent pas être développées de façon isolée. Il faut encourager la coopération avec les groupes d'usagers et les professionnels concernés aux niveaux local, national ou international.

Actions principales

La bibliothèque multiculturelle doit :

- constituer des collections et assurer des services multiculturels et multilingues, y compris sur des supports numériques et multimédia ;
- allouer des ressources à la préservation des expressions et du patrimoine culturels, en accordant une attention toute particulière au patrimoine culturel oral, autochtone et immatériel ;
- incorporer des programmes favorisant la formation des usagers, l'acquisition de la maîtrise de l'information, les moyens mis à la disposition des nouveaux arrivants, le patrimoine culturel et le dialogue interculturel en tant que parties intégrantes des services ;
- donner accès aux ressources de la bibliothèque dans des langues pertinentes, par l'intermédiaire de systèmes d'accès et d'organisation de l'information ;
- élaborer du matériel de marketing et d'information sur des supports adaptés et dans des langues pertinentes afin d'attirer différents groupes dans la bibliothèque.

Personnel

Le personnel de la bibliothèque est l'intermédiaire actif entre les utilisateurs et les ressources. Il faut donc lui dispenser un enseignement professionnel et une formation permanente centrés sur les services aux communautés multiculturelles, la communication et l'ouverture interculturelles, la lutte contre la discrimination, les cultures et les langues.

Le personnel de la bibliothèque multiculturelle doit être représentatif des caractéristiques culturelles et linguistiques de la communauté en vue d'une sensibilisation culturelle ; il doit aussi être le reflet de la communauté qu'il sert et encourager la communication.

Financement, législation et réseaux

Les gouvernements et autres décideurs compétents sont exhortés à établir des bibliothèques et des réseaux de bibliothèques et à leur assurer un financement suffisant, afin d'offrir aux communautés multiculturelles des services de bibliothèque et d'information gratuits.

Les services de la bibliothèque multiculturelle sont par essence universels. Toutes les bibliothèques menant des activités dans ce domaine doivent participer aux réseaux locaux, nationaux ou internationaux pertinents d'élaboration des politiques. Des recherches s'imposent pour la collecte des données nécessaires à la prise de décisions éclairées concernant le service et leur financement adéquat. Les résultats des recherches et les meilleures pratiques doivent être largement diffusés afin de fixer le cadre des services que la bibliothèque multiculturelle est censée offrir.

Mise en œuvre du Manifeste

La communauté internationale doit reconnaître et soutenir la mission de promotion et de préservation de la diversité culturelle et linguistique accomplie par les services de bibliothèque et d'information.

Une requête est ici adressée aux responsables à tous les niveaux et aux bibliothécaires du monde entier afin qu'ils diffusent le présent Manifeste, appliquent ses principes et s'acquittent des actions qu'il préconise.